

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 1^{er} avril 2010

**

Membres présents : MMES BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, CABANTOUS, FERNANDES,
MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Melle MASOLINI

Secrétaire de séance : Mme Corinne CABANTOUS

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après examen de l'état de notification des taxes directes locales, vote à l'unanimité le maintien des taux pour l'année 2010. Ils sont reconduits comme suit :
 - Taxe d'habitation : 12.48 %
 - Foncier bâti : 21.32 %
 - Foncier non Bâti : 45.85 %
 - Compensation relais : 7.83 %Le produit fiscal à taux constant s'élève à la somme de 141 330 €.
- Il adopte à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur et vote le compte administratif 2009 qui laisse apparaître un excédent global de 323 877.92 €, dont : + 267 532.36 € en section de fonctionnement
+ 56 345.56 € en section d'investissement
En intégrant les restes à réaliser, le résultat d'investissement présente un déficit de 88 899.18 €
Il vote par ailleurs le compte administratif des budgets annexes qui font ressortir les résultats suivants :
 - Budget annexe « Ordures Ménagères » : excédent de 23 898.01 €
 - Budget annexe « Caveaux » : excédent de 5 111.23 €
 - Budget annexe « Aménagement Centre Bourg » : Déficit de 20 448.50 €
- Il affecte le résultat de fonctionnement 2009 du budget principal sur le budget primitif 2010 :
Au compte 1068 (réserve d'investissement) : 88 899.18 €, au compte 002 (résultat reporté) : 178 633.18 €
- Il vote les budgets primitifs 2010 qui s'équilibrent en recettes et dépenses, comme suit :
 - Budget principal : 810 476.92 €, dont 475 868.18 € en section de fonctionnement
334 608.74 € en section d'investissement
 - Budget annexe « Ordures Ménagères » : 54 128.01 €
 - Budget annexe « Caveaux » : 22 717.80 €, dont 16 850.61 € en fonctionnement
5 867.19 € en investissement
 - Budget annexe « Aménagement Centre Bourg » : 165 926.82 €, dont 50 000 € en fonctionnement
- A la demande des enseignants, il émet un avis favorable à la majorité, pour participer au financement d'un spectacle, plutôt qu'à l'achat de livres à l'occasion des fêtes de Noël. Il conserve la base de 9.20 € ttc par élève de primaire et maternelle, scolarisé sur le regroupement pédagogique Fontaine la Gaillarde / Voisines.
- Il est sensible à la proposition de la Mairie de SENS, pour adhérer au Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), destiné à favoriser l'organisation de toutes les actions de sensibilisation, création, diffusion et formation en matière culturelle et artistique envers les enfants et adolescents, en particulier en ZEP et zones rurales.
- Il retient le devis présenté par l'entreprise Luxembourg, concernant des travaux d'isolation et d'étanchéité sur la toiture de la salle modulaire, pour un montant de 6 893.80 € ht. Sur cette opération, il sollicite l'attribution d'une subvention auprès du conseil général de l'Yonne.
- Il émet un avis favorable à des vacations funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- Il approuve le projet de numérotation des mâts d'éclairage public et retient le devis des Signaux GIROD pour la fourniture des plaquettes d'identification en aluminium, arrêté à la somme de 498,73 € ttc.

Questions diverses :

- Seuls des caveaux 2 places restent disponibles dans le cimetière communal. Le conseil décide de prévoir une nouvelle tranche de construction de caveaux. M. le Maire est chargé d'engager une consultation à cet effet.
- Les élus ayant participé à la réunion organisée par la COVED sur la redevance incitative des ordures ménagères, dressent un compte rendu des informations recueillies.
- Le défibrillateur sera mis en place prochainement. Sur les conseils du fournisseur, le choix de l'emplacement doit être adapté.
- Les travaux d'enfouissement de réseaux sont terminés dans la Rue des Renardières.
- Pour pallier quelques problèmes de dysfonctionnement, les mâts d'éclairage public ont été vérifiés ce jour.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint
Michelle BEZANÇON

FONTAINE LA GAILLARDE, le 23/04/2010

